

DECISION DU MAIRE

N° 2026 – 636

L'ANIMATION ARTISTIQUE
PAR L'ASSOCIATION
AUTHENTIK 78

JOURNEE GENERATIONS
EN FETE

Le Maire de la commune de Mantes-la-Ville,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22, L. 2122-23, L. 2131-1, L.2334-40 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2026-III-13 du 27 mars 2026 portant délégation de pouvoir au Maire ;

Considérant la sollicitation de l'association Authentik 78 pour une initiation danse hip hop et animation musicale dans le cadre de la journée jeunesse / famille intitulée Générations en fête, le 15 juillet 2026 à destination du public Mantevillois ;

Considérant le devis de la prestation d'un montant de 300 euros établi par l'association Authentik 78 dont le siège social est situé 11 rue de Brasseuil à Mantes-la-Jolie (78200) ;

Considérant que les crédits sont prévus au budget 2026 de l'organisateur, service jeunesse et vie des quartiers de Mantes-la-Ville ;

DECIDE

Article 1^{er} :

D'attribuer à l'association Authentik 78 la prestation portant sur l'initiation de danse hip hop et d'animation musicale.

Article 2 :

Dit que le contrat prévoit une participation financière d'un montant de 300 €, la dépense sera prélevée sur le budget communal, BP 2026.

Article 3 :

Dit que le contrat prendra effet en date du 15 juillet 2026 dans le cadre de la journée générations en fête et prendra fin à l'issue de la prestation.

Article 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et de sa date de publication et/ou notification, auprès du Tribunal administratif de Versailles.

Article 5 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie.

Article 6 :

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mantes-la-Ville, le 13 juillet 2026

Certifié exécutoire après affichage
et envoi au contrôle de légalité
le : 29.07.2026

Le Maire,

Sami DAMERGY



Sami DAMERGY

P OMAIMOUNA SOUMARE